

On s'abonne au bureau du
Journal, Marché aux Herbes,
no 349, où les lettres et les
envois doivent être adressés
francs de port.
PRIX DE L'ABONNEMENT.
(Par trimestre.)
Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes 520

COURRIER

DE LA SAMBRE.

N° 59.

VENDREDI.



INTÉRIEUR.

BRUXELLES, 7 mars.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 6 mars. — (Présidence de M. de Gerlache.)

L'ordre du jour est la discussion sur l'ensemble du budget des dépenses pour 1832.

M. de Robaulx. La marche adoptée par le gouvernement est évidemment contraire aux intérêts de la nation. Je me contenterai d'esquisser les principaux griefs qui m'obligent à prendre la parole. Le ministre des finances continue le système suivi par le gouvernement hollandais, tout en avouant que les vices de ce système furent une des principales causes de la révolution. Il ne porte pas au budget des voies et moyens les 500,000 fl. que la banque payait au roi Guillaume pour la liste civile. Notre industrie languit, l'Angleterre profite de nos malheurs; en novembre dernier elle a envoyé en Hollande pour 5 millions d'objets fabriqués, du genre de ceux qui, avant la révolution, étaient confectionnés par des industriels belges. Voilà le fruit des combinaisons des hommes à vue courte qui nous ont livrés à la sainte-alliance. Ils ont été cause de notre perte en séparant nos intérêts de ceux de la France, qui maintenant nous ferme ses frontières.

Le ministre des finances a comblé la mesure, en contractant des emprunts onéreux pour le pays. Le ministre de la justice et celui de la guerre ont concouru ensemble à Gand à plusieurs mesures inconstitutionnelles, en remplaçant le jury par une cour prévotale, et en violant le domicile et la liberté individuelle d'un citoyen belge. Ces actes de despotisme, loin d'avoir été désavoués par les ministres, ont été expressément approuvés. Le ministre de la justice continue à accorder des sursis, aux termes d'un arrêté du roi Guillaume, abrogé par la constitution, et qui a d'ailleurs été pris dans des circonstances spéciales, en 1814. J'espère que, lors de la nouvelle organisation des tribunaux, le personnel subira de nombreux changemens, afin que les patriotes ne soient plus insultés par des officiers subalternes qui, s'il arrivait une catastrophe, n'iraient seulement pas trouver M. Raikem. Je ferai remarquer au ministre de l'intérieur que de sérieuses investigations doivent être portées sur les gouverneurs, dont les fonctions réclament des hommes de talent, et non des baillis qui font des complimens à leurs supérieurs qui s'en moquent. J'ai aussi des plaintes à faire de la manière dont en agissent les commissaires de milice. Ces plaintes s'appuient sur des réclamations de 14 bourgmestres.

Dès le commencement de la session du congrès, je me suis prononcé contre la diplomatie. Les événemens ont prouvé qu'elle n'a eu d'autre résultat que de nous mener de contradiction en contradiction jusqu'aux 24 articles. Aussi ne voterai-je pas de fonds pour doter une riche ambassade à Londres, où nous ne trouvons que des affronts ou des mystifications.

M. Jaminé se plaint de ce que le gouvernement persiste à suivre la marche tortueuse de la diplomatie, tandis que le drapeau orange flotte encore à Anvers et à Maestricht. La Belgique est un petit coin de terre convoité par toutes les puissances, et qu'aucune d'elle ne veut voir à une autre. Ce petit coin de terre n'obtiendra jamais qu'une semi-indépendance. On tâchera d'augmenter sa pauvreté, afin de lui faire dire un jour: Voulez-vous nous louer ou nous acheter? L'intérêt de toutes ces puissances s'oppose à la conflagration générale. L'intérêt de la France s'oppose à une restauration complète. L'intérêt de l'Angleterre à une rupture avec la France. Mais l'intérêt de toutes deux exige une prompt solution à la question belge, et rien n'est négligé par elles pour y parvenir. Dans quelques jours, on viendra nous proposer des modifications aux 24 articles. Pourquoi n'oserions-nous pas les refuser? Si la France agit, aucun allié de la Hollande ne fera un pas. Reclamons l'exécution du traité, et déclarons que les pertes qui résulteront pour nous du retard qu'elle éprouve, seront déduites de notre part dans la dette hollandaise. C'est parce que je crois que le ministre aura cette énergie, que je voterai pour le budget, sauf quelques modifications.

M. le ministre des relations extérieures. Rien de plus facile que de critiquer les négociations, rien de plus difficile que de s'expliquer avant que le fait soit consommé. Les gouvernemens ne traitent qu'avec le gouvernement, et non avec le public. La diplomatie vit de prudence comme la guerre. Un gouvernement qui ne voudrait pas se laisser guider par ces principes, et qui n'aurait pas 400,000 baïonnettes à sa disposition, serait au ban de toute l'Europe. Vous jugerez d'après cela que la prudence m'empêche d'avoir avec les mandataires de la nation toute la franchise que je désirerais. Si je pouvais expliquer toutes mes paroles et tous mes actes, vous seriez convaincus que les accusations dirigées contre le gouvernement sont injustes, qu'il emploie toute l'énergie convenable, et que ce n'est pas de faiblesse qu'il faut l'accuser. Depuis notre entrée au ministère, nous avons tous senti la né-

cessité d'organiser une force militaire qui puisse défendre l'indépendance et l'intégralité du royaume, mais cela ne nous a pas empêchés de négocier. C'est le 21 novembre 1830 que la Belgique est entrée dans la voie des négociations, et je crois qu'elle a bien fait. Ce sont ces négociations qui ont évidemment sauvé la Belgique en 1831 d'une restauration. Arrivés au ministère à cette époque désastreuse, nous avons dû suivre la voie qui nous avait été ouverte, et nous devons y rester quant à présent.

C'est au milieu de ces négociations que nous voyons surgir une armée nationale, qui, fidèle à ses drapeaux, saura au besoin venger l'honneur du nom belge. La guerre, quelque juste qu'elle soit, est la dernière loi des peuples; c'est un fléau pour les deux parties, ses chances sont incertaines. Négocier n'est pas un acte de faiblesse. Si nous pouvons en croire des puissances amies, qui ont un poids dans la balance européenne, et dont l'une d'elles a des intérêts identiques aux nôtres, la Belgique est sur le point de prendre rang parmi les nations européennes. Si, ce que toutes mes informations ne me permettent pas de supposer, la Belgique était trompée dans ses espérances légitimes, le gouvernement du Roi saurait prendre une résolution digne de lui et du peuple belge. (Marques d'approbation.)

M. le ministre de la justice répond à plusieurs reproches qui lui ont été adressés. Quant aux sursis, dit-il, vous savez que l'arrêté de 1814 a toujours été considéré comme ayant force de loi. Ainsi la constitution n'aurait-elle pas dit qu'il devait être pourvu par une loi à ce qui regardait les sursis, si déjà il n'existait des dispositions en vigueur sur la matière?

Du reste, les dispositions prises en vertu de cet arrêté, l'ont été avec tant de réserve, que je ne pense pas qu'aucune plainte puisse s'élever.

Les reproches qui m'ont été adressés m'étant communs avec le ministre de la guerre, nous y répondrons dans une autre séance.

M. Gendebien demande que l'on règle l'ordre dans lequel les divers budgets seront discutés.

Après quelques observations on adopte l'ordre suivant: 1° le budget de la guerre; 2° ceux présentés par le ministre des finances; 3° le budget de l'intérieur.

La séance est levée à 4 heures et remise à demain à midi pour la continuation de la discussion.

Lors de l'élection de M. Quirini, à Louvain, il n'y avait d'électeurs qui ont répondu à l'appel que 119, sur 1,600 d'inscrits.

M. Félix Chazal, ex-intendant-général, vient d'obtenir de la cour des comptes le *quitus* qui le libère complètement de sa gestion. Il se propose, dit-on, de publier les résultats de sa comptabilité.

(Industrie.)

NAMUR, 8 mars.

SI LE GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF EST UNE INVENTION MODERNE.

Rien de plus commun aujourd'hui que d'entendre dire que le gouvernement représentatif est une invention moderne. A entendre certaines personnes, c'est là une institution particulière à l'Angleterre protestante, que la philanthropie philosophique s'est chargée de nos jours d'étendre au monde entier. Rien cependant n'est plus évidemment faux que cette double assertion, qui suppose, ou peu de bonne foi, ou bien peu de connaissance de l'histoire dans ceux qui l'ont émise et répétée.

Et d'abord, ce n'est pas au protestantisme que l'Angleterre est redevable de sa chambre des lords et de sa chambre des communes; tout ce qu'elle possède de libertés et de prérogatives en ce genre, c'est de l'Angleterre catholique qu'elle le tient.

Il est également faux que cette institution ait été particulière à l'Angleterre, car elle a été commune à tous les états de l'Europe pendant le moyen-âge.

St. Thomas, dans sa *Somme théologique*, après avoir énuméré les diverses formes de gouvernement légitime, savoir: la monarchie, l'aristocratie, l'oligarchie et la démocratie, ajoute: « Il existe en outre une autre forme de gouvernement, c'est le gouvernement tempéré; et cette forme est la meilleure (a). » Or le génie catholique a su réaliser dans toute l'Europe, durant le moyen-âge, cette théorie de l'ange de l'école. Rien de mieux établi que le droit public de l'Europe sur ce point. Environ ce temps (1338), dit Nicolas Gilles dans ses *Chroniques* de France, ensuivant le privilège de Louis Hutin, fut conclu par les gens des états de France, présent ledit roi Philippe de Valois qui s'y accorda, que l'on ne pourrait imposer ni lever taille en France,

(a) Est etiam aliquod regimen ex istis commixtum, quod est optimum. S. Th. 2. 2. Q. 90. A. 4.

prin
dins
roche
succ

« sur le peuple, si urgente nécessité ou évidente utilité ne le requérait, et de l'octroi des gens des états. »

En 1459 et 1469, le duc de Bretagne, qui était souverain dans son duché, déclara devant les états de la province, qu'il ne pouvait établir des impositions sans leur consentement.

La loi 1^{re}, livre 6, du nouveau recueil des lois d'Espagne, citée par Suarez (b), porte que dans ce royaume, le roi ne peut établir un nouveau subside qu'après avoir convoqué le royaume en la personne des procureurs des villes, et obtenu leur consentement.

Dans la déclaration dressée par les états de Portugal, après qu'ils se furent affranchis de la domination espagnole, ils reprochent à Philippe III d'avoir violé les droits de nation, d'avoir établi des impôts onéreux sans leur consentement.

Nous promettons, porte la capitulation signée par Charles V et ses successeurs, de n'établir de nouveaux impôts, de n'augmenter les anciens, que du consentement des électeurs.

Les rois de Bohême et de Hongrie ne manquaient pas d'assembler les états de ces royaumes, lorsqu'ils avaient besoin de subsides. Cet usage s'est conservé et subsiste encore aujourd'hui.

Christophe, qui régnait sur le Danemarck en 1830, oubliant le serment qu'il avait prêté en montant sur le trône, établit une taxe sur ses sujets sans le consentement de la diète ni même du sénat : tout le royaume prit l'alarme, et se disposait à un soulèvement. L'archevêque de Lund, au nom du clergé, de la noblesse et des communes, déclara au monarque que les trois ordres de l'état ne se soumettraient pas à cet impôt. Il l'avertit en outre que ses sujets s'affranchiraient de leur serment de fidélité, puisque lui-même osait enfreindre le sien. Christophe effrayé abandonna son projet (c).

L'établissement d'impôts sans le consentement des états fut un des motifs qui déterminèrent les Suédois à retirer leur obéissance à Albert et à la transporter à Marguerite.

Nous ne parlerons pas de la Belgique. Tout le monde connaît nos joyeuses entrées, et la belle constitution qui, pendant des siècles, a fait le bonheur de notre patrie.

Ainsi, l'Angleterre n'avait sous ce rapport aucun avantage sur les autres états de l'Europe. Dans toute la chrétienté, il ne se levait pas un seul denier sans le consentement de celui qui le payait. Tout se faisait par les états, composés ordinairement de trois ordres, le clergé, la noblesse et les députés des communes, subordonnés à la puissance limitée d'un chef qui avait le titre de roi, prince, duc ou comte. En Suède, en Danemarck, on comptait un quatrième ordre, celui des paysans ; en Aragon, celui des chevaliers.

Il n'est donc pas exact de dire que les gouvernemens tempérés et libres soient une invention moderne, un bienfait de la philosophie. Ils sont l'ouvrage du catholicisme, le résultat de ses maximes appliquées à la politique. C'est à l'aide des lumières qu'il a répandues, que les hommes ont déduit avec tant de justesse les conséquences de leurs droits ; c'est en faisant l'application de ses corollaires à leurs institutions politiques, qu'ils ont créé ces gouvernemens tempérés, qu'on chercherait vainement hors de la chrétienté.

Considérez les peuples que l'Evangile n'a pas éclairés, ceux qui l'ont abandonné pour suivre l'Alcoran : ils gémissent sous l'oppression de leurs princes ; chez eux la monarchie se confond avec le despotisme : ils ne connaissent pas ces gouvernemens où l'autorité du monarque est limitée par l'exercice régulier des droits des sujets, et qui réunissent à la force du pouvoir monarchique toute la liberté des républiques.

Ce n'est que chez les peuples chrétiens que ces belles institutions existent. Leur création appartient tout entière au catholicisme ; et il est inconcevable comment une philosophie égoïste et incrédule a pu si long-temps donner le change sur un fait dont l'évidence saute aux yeux de tout homme pour qui l'histoire du moyen-âge n'est pas un livre clos. (Journ. des Fland.)

A la suite d'une commotion politique aussi forte que celle qui détermine une révolution, il n'est point étonnant qu'il se passe bien des choses avantageuses pour certaines gens qui ne devaient guère s'y attendre, et bien malheureuses pour d'autres qui deviennent victimes, quoique ayant tout sacrifié à l'intérêt du pays. Mais après le trouble, l'ordre, la justice, les lois, doivent reprendre leur empire absolu, toute erreur doit disparaître, tout droit être assuré.

Le sieur Duisberg, par exemple, aide-major de l'ex-deuxième bataillon des tirailleurs de l'armée régulière qui rendit tant de services à la révolution, fut mis en accusation pour avoir prétendument donné un coup d'épée à un officier du même bataillon. Traduit devant un conseil de guerre à Namur, il y fut deux fois facilement acquitté. Il semble d'après cela qu'il devait immédiatement reprendre ses fonctions et recevoir le montant de son traitement pendant tout le temps de la mise en accusation. Eh bien ! l'on n'a fait ni l'un ni l'autre : il est aujourd'hui, on ne sait comment, rayé du contrôle de l'armée et remplacé par un autre. Les lois et les réglemens sur la matière ont été évidemment violés. En vain a-t-on objecté qu'il avait reçu ordre le 3 août de se rendre à son corps : le fait est faux, et, fût-il vrai, n'ayant pas obtempéré, il devait être poursuivi comme déserteur, ce qui pourtant n'eut pas lieu. Mais cette réplique dissimule mal l'injustice faite, puisque ce fut le 1^{er} août que Duisberg cessa de figurer sur les cadres : comment lui aurait-on donné, le 4, ordre de reprendre son service ?

Le ministre de la guerre est trop juste pour ne point demander des explications sur ces faits, lorsqu'il les connaîtra. Un père de famille,

qui a, dès le commencement, exposé sa vie, sacrifié sa position, son existence, sa fortune, conservera, il ne faut pas en douter, un médiocre emploi à peine suffisant à lui et aux siens, emploi qu'il a mérité d'ailleurs et qu'il a dignement rempli. (Art. communiqué.)

Dimanche dernier un grand malheur a eu lieu tout près de notre ville (à Erbate, hors de la porte St-Nicolas). Joseph Marie, âgé de 10 ans, avait reçu de sa mère, qui devait s'absenter, l'ordre de soigner le pot-au-feu, et de retirer la marmite quand il serait temps. L'enfant, voyant l'ébullition, veut retirer la marmite : son poids le renverse, elle se vide sur son corps et le brûle horriblement. . . . L'imprudente mère trouve, en rentrant, son fils en proie aux plus cruelles tortures. . . . Il est mort le lendemain. . . . Quelle leçon !

— On nous écrit que la jeune Catherine Stordeur, dont nous avons annoncé la chute dans un puits, vient de mourir des suites de l'amputation qu'on a dû faire de sa cuisse.

— Dix-sept Belges au service de la Hollande, ont déserté pour rentrer en Belgique. Sept d'entre eux sont arrivés avant-hier à Namur, dont un lieutenant, nommé Gremeler, de cette ville. Sept autres sont partis pour la France.

— Un article du second codicille de Napoléon léguait dix mille francs à chacune des cinq personnes attachées à son service, Archaubaud et autres, et en recommandait l'acquiescement au prince Eugène Beauharnais. Ce prince, comblé de richesses par l'empereur, allait satisfaire sans doute à sa dernière volonté, quand la mort le frappa. Depuis lors, toutes les demandes des cinq serviteurs furent repoussées par le conseil de tutelle allemand du jeune prince de Leuchtenberg ; mais aujourd'hui que le fils d'Eugène vient d'atteindre sa majorité, les réclamans lui ont adressé directement leur supplique, à l'effet d'obtenir les legs dont la dernière volonté de l'empereur les a gratifiés.

— On écrit des environs de Charleroi :

Depuis quelques mois, nous espérons tous les jours voir fixée par l'administration l'époque de l'ouverture du canal de Charleroi. Si elle l'eût voulu sérieusement, les travaux pouvaient être terminés depuis six mois : mais les entrepreneurs ne se sont guères hâtés, parce qu'ils se sont imaginé à tort que les expéditions de charbons étaient beaucoup plus nombreuses pendant le printemps qu'au commencement de l'hiver.

Aujourd'hui des difficultés d'une autre nature semblent s'opposer à ce que la navigation soit immédiatement ouverte. Pour satisfaire au vœu des propriétaires et des ouvriers des houillères, dont la situation est, pour ainsi dire, désespérée, le ministre des finances cherche à obtenir, de la part des entrepreneurs, une diminution de 35 cents par tonneau, sur le droit de navigation à percevoir par eux ; mais ceux-ci ne veulent consentir à cette diminution qu'en recevant en échange une concession perpétuelle. Ces messieurs, en mettant en avant de semblables prétentions, paraissent avoir oublié que le bon-marché augmente singulièrement la consommation, et que le produit du canal deviendra d'autant plus considérable qu'on pourra transporter le charbon à moindre prix, et que par conséquent la demande d'une concession perpétuelle au lieu d'une concession de 29 ans, pour un aussi faible abaissement dans le tarif des droits de péage, est réellement exorbitante.

En définitive, ces trente-cinq cents seront un faible avantage pour les propriétaires de houillères. La seule chose importante pour eux, c'est la prompte ouverture de la navigation ; le 1^{er} mars est passé sans qu'elle ait eu lieu. Que le ministre des finances veuille s'en occuper immédiatement, et il aura rendu un grand service à notre arrondissement.

— On écrit de Gand, 6 mars :

« Le ministre de la guerre est arrivé aujourd'hui, pour assister aux manœuvres de la petite guerre par nos troupes, au Champ-de-Mars, à St-Denis. »

« Les exercices auxquels avaient été appelés les gardes civiques du premier ban de la ville de Gand pour dimanche dernier n'ont pas eu lieu, presque personne ne s'y étant présenté. »

« Le général Niellon vient d'autoriser les bourgmestres des communes situées sur les limites de la Flandre zélandaise, à délivrer des permis aux paysans qui ont à cultiver des terres sur le territoire hollandais, ainsi qu'aux marchands qui y sont appelés par leurs affaires de commerce. Les bourgmestres sont responsables des permis qu'ils délivrent. »

« Onze boulangers ont été pris en contravention pour défaut de poids de leur pain. »

— On écrit de Rotterdam, 2 mars : Il se trouve actuellement ici, dans le chantier royal, sept canonnières, tout armées et équipées, grand modèle ; chacune est armée d'une pièce de 30, de deux caronades et de deux pièces de 8.

— On écrit de Flessingue : Le vaisseau de ligne le Zeeuw a monté l'Escaut pour prendre sa station définitive devant Lillo. La frégate le Java sera stationnée devant Vere. Le Brak est toujours en rade devant Flessingue. La corvette la Comète se trouve devant la Pipe de Tabac.

— La Gazette universelle annonce sous la date de Livourne, le 24 février, que, selon les nouvelles reçues d'Alexandrie en Egypte, jusqu'au 26 janvier, St-Jean-d'Acre n'était pas encore pris. L'armée égyptienne était très-découragée, et souffrait de la disette et du froid. Ibrahim-Pacha fondait tout son espoir sur une mine qu'il était sur le point de faire sauter. On voyait fréquemment rentrer à Alexandrie des bâtimens de la flotte en état d'avarie. Méhémed - Ali se montrait journal-

(b) De Legibus Lib. 5. C. 27.

(c) Histoire des gouvernemens du Nord, t. 1, p. 328.

ment, mais sa contenance annonçait une inquiétude intérieure qui nuit fort à sa santé. L'envoyé de Constantinople était traité avec beaucoup de distinction, même avec respect, ce qui réfute tous bruits de déclaration d'indépendance. Le sultan et Méhémed-Ali s'observent mutuellement avec défiance, et il sera difficile que des relations sincères se rétablissent jamais entre eux. Si l'expédition contre la Syrie échoue, la situation du pacha deviendra critique, et il pourrait fort bien arriver qu'il ne conjurât l'orage qu'à force d'argent.

— Un bâtiment arrivé d'Alexandrie à Trieste, après une traversée de 11 jours, a apporté la nouvelle qu'Ibrahim-Pacha, fils du vice-roi d'Égypte, avait été battu devant Saint-Jean-d'Acre, sur mer et sur terre. Sa flotte s'est retirée après avoir beaucoup souffert, et 2,000 Égyptiens ont passé au pacha de Saint-Jean-d'Acre. Le vice-roi a été mis au ban par le sultan, et l'on ne doute pas que le siège d'Alexandrie n'ait bientôt lieu. Comme plusieurs maisons de commerce de cette dernière ville ont fait des paiemens au pacha pour du coton dont une partie n'est pas encore livrée, ces maisons sont menacées d'éprouver des pertes considérables.

(*Correspond. de Nuremberg.*)

— Le directeur général des postes à Francfort, baron de Fahrenberg, a fait un appel pour la formation d'une société destinée à servir d'éguide et de protection à la presse libre du grand-duché de Bade. Le but de cette société serait de défendre la presse aussi bien contre ses propres excès que contre toute attaque étrangère, de quelque côté qu'elle pût venir.

— Le gouvernement prussien vient de créer une décoration spéciale pour le canton de Neuchâtel. Cette décoration est distribuée à ceux qui ont combattu le dernier mouvement libéral.

— Des nouvelles de Surinam annoncent que le 15 décembre est mort à Paramaribo, à l'âge de 60 ans, le contre-amiral Paul Roeloff Cantzlaar, gouverneur-général des Indes occidentales des Pays-Bas, et chevalier de l'ordre du Lion néerlandais. Les obsèques de S. E. ont eu lieu avec beaucoup de pompe. La colonie a pris le deuil pour deux mois.

MÉLANGES.

* *Soie d'Amérique.* — Les Américains ont fait de grands progrès dans la production de la soie. D'énormes taxes ne pèsent pas sur ce genre d'industrie, et le commerce intérieur est sagement protégé par des droits imposés sur la soie importée de l'étranger. Aussi on a obtenu des résultats étonnans dans cette branche de commerce. Les revenus annuels de la soie brute s'élèvent maintenant aux États-Unis à près d'un million de dollars, produit du travail des femmes et des enfans des petites villes de l'état de Connecticut. On croit aux États-Unis que le revenu de la soie s'élèvera l'an prochain à environ deux millions de dollars.

* M. le capitaine de vaisseau Le Coat de Kervéguen, auteur d'un télégraphe de nuit et de jour, dont la bonté a été constatée à Rochefort, devant une commission maritime, propose à tous les gouvernemens qui désireraient profiter de cette invention, de l'établir à peu de frais, sur mémoires bien constatés, ou d'en surveiller l'exécution.

Ce télégraphe peut être de la plus grande importance pour le service des armées de terre, places fortes, à l'intérieur et sur les côtes maritimes.

L'auteur ne demande que l'avance de ses frais de route et de séjour jusqu'à l'entière exécution de son télégraphe, laissant à la sagesse des gouvernemens le soin d'apprécier le mérite de cette invention aux services qu'elle pourra leur rendre. S'adresser à Toulon.

* Un américain nommé Still, a présenté au congrès une pétition par laquelle il demande une concession de terrain et une somme d'argent pour exécuter le plan qu'il a conçu d'un jardin géographique. L'espace consacré à cet établissement n'excéderait pas dix acres, qui lui suffiraient pour dessiner et classer exactement toutes les parties du monde connu, sur le principe de projection de Mercator. Les lits des océans, mers, golfes, baies et lacs seraient creusés, et les terres enlevées serviraient à la formation des continens, péninsules, isthmes, montagnes, îles, et les parallèles de latitude, méridien, équateur, écliptique, tropique et tous les autres cercles, seraient exactement tracés; les lits des fleuves de rivières, décrits comme dans leurs cours naturels et abaissés en raison de l'élévation de leurs bords respectifs. Les lits de mers seraient couverts de gravier, les terres ornées de verdure, et les montagnes formées de couches conformes à celles indiquées par la géologie. Les mers pourraient en tout temps être remplies d'eau, de sorte que l'ensemble du coup-d'œil donnerait une représentation en miniature du monde dans ses propres éléments.

* *Voyage en Ithaque.* — Un voyageur qui a visité cette partie de la Grèce, nous donne quelques détails intéressans sur l'île d'Ithaque, autrefois le royaume d'Ulysse. Vathe, la capitale, est situé dans le lieu le plus pittoresque, environné de montagnes en amphithéâtre, qui forment une petite baie à l'abri de tous les vents. L'entrée de la baie est si étroite, et les rochers sont si rapprochés, qu'on la prendrait au premier abord pour un lac circulaire. La ville s'étend le long des rochers jusqu'à la mer, et un parapet garantit les habitations contre les coups des flots. Les curieuses antiquités qui s'offrent en grand nombre dans cette île, sont dignes de fixer l'attention du voyageur. La principale antiquité est le palais d'Ulysse, près de la baie d'Aïto; les jardins de Laerte, qui se font admirer encore pour leur fécondité; le rocher d'Homère, près du village d'Exorie; la fontaine d'Aréthuse, etc.

* Le Cirque Olympique sera forcé d'interrompre incessamment le succès des *Polonais* pour les représentations de l'*Éléphant* du roi de

Siam. Mademoiselle Dejeck, dont on avait annoncé le naufrage dans son passage aux États-Unis, vient de débarquer à Douvres. Les voyages ont développé les qualités physiques et morales de mademoiselle Dejeck. Elle a beaucoup gagné en taille, en poids et en intelligence. C'est l'éléphant le plus gros et le mieux instruit de tous ceux qui ont paru en Europe depuis cent ans. Mademoiselle Dejeck conduit avec elle en France une jeune cousine du nom de Betzi, qui montre les plus heureuses dispositions. On parle d'une scène charmante où mademoiselle Dejeck donne une leçon de grâce à son élève.

* *On lit dans le numéro de décembre 1831 de la Revue Encyclopédique :*

Enseignement de la géographie. — On a proposé et déjà mis à exécution depuis assez long-temps dans le collège de Pont-Levoy, un procédé fort ingénieux pour graver dans la mémoire des enfans, en les présentant constamment à leurs yeux, les situations respectives des pays, des fleuves, des chaînes de montagnes, etc. Il consiste à utiliser les grands murs, ordinairement nus et enduits de chaux ou de couleur à la colle, qui donnent presque toujours un aspect assez triste aux maisons d'éducation; en y traçant des cartes géographiques *muettes*, où les villes soient indiquées seulement par des points noirs. Dans une grande classe, on peut tracer une mappemonde de soixante pieds carrés, une carte d'Europe de quatre-vingts pieds carrés et une carte de France de la même dimension. »

Nous sommes à même d'ajouter que l'on obtient de ce procédé les résultats les plus avantageux : les cartes qui décoorent les murs des diverses classes du collège de Pont-Levoy ont toujours été exécutées par les élèves eux-mêmes, sous la direction de leurs professeurs. Les élèves consacraient le temps de leurs récréations à ce travail, qui avait le double avantage de leur rendre familiers la géographie et le dessin linéaire, et nous avons en plusieurs de nos élèves qui, dès leur classe de troisième, composaient des cartes complètes de géographie, sans nul modèle et avec une précision et une régularité qui surprenaient tous les inspecteurs.

G. S. . . . F. B.

* *CHOLÉRA-MORBUS.* — Une circulaire d'une maison très-respectable de Londres, en date du 24 courant, après avoir donné des renseignements sur le cours de divers articles, tels que coton, indigo, sucre, café, etc., se termine ainsi :

Choléra. — « Très-recherché des médecins salariés par les commissions sanitaires, et si rare sur notre place, que malgré leur empressement à en découvrir, ils ne peuvent rencontrer que deux ou trois malades par jour, entre eux tous, sur une population de 1,600,000 personnes, qui n'est d'ailleurs pas renommée pour la sobriété. »

* *Recherches géologiques en Sibirie.* — On sait qu'à Yakoutsk la terre ne dégèle en été que jusqu'à une profondeur d'une archine et demie, malgré les chaleurs excessives de cette saison. Jusqu'à ce jour on n'a point encore trouvé la profondeur à laquelle elle se trouve gelée. Un marchand nouvellement arrivé ne voulant point ajouter foi au dire des habitans, que le sol ne renferme aucune source d'eau vive, voulut essayer de faire creuser un puits; en 1830, on parvint à une profondeur de 13 sagènes dans la terre gelée sans trouver d'eau; en 1831, l'on a creusé encore à deux sagènes de profondeur, et l'on a toujours trouvé la terre gelée. Un minéralogiste qui se trouvait sur les lieux, M. Zlobie, a déterminé de la manière suivante la nature des diverses couches du sol que traversait cette excavation : une couche de terre sablonneuse noire, de deux sagènes d'épaisseur; sable vieux fin 2 1/2 sagènes; sable vaseux entremêlé de débris de bois, de racines et de petites branches, 1 1/2 archine; sable grossier mêlé de petits galets, 5 sagènes, 1 archine : cette couche se termine par des racines d'arbre; calcaire tertiaire orné de veines de fer hydraté, il a l'air d'avoir été creusé par l'action de l'eau, épaisseur de la couche 1 1/2 archine; sable très-fin, pur, sec, de couleur de cendre, d'une saveur alcaline et astringente, épaisseur de la couche, près d'une sagène sur une profondeur de 2 sagènes, 2 archines. On a trouvé du sable fin congloméré offrant des morceaux qui ressemblent à des pyrites fondues, renfermant dans leur centre un morceau de charbon de terre; de minces filons de charbon de terre se coupaient dans cette dernière couche. Celles qui ont été creusées en 1831 ne sont pas encore analysées; le maître du puits, sans s'effrayer du peu de succès de son entreprise, continue à faire creuser par curiosité. Quelqu'un étant descendu l'été dernier au fond de l'excavation avec un thermomètre, y trouva la température à 1°, tandis qu'antérieurement, à une moins grande profondeur, elle avait été de 6°.

LE CHOLÉRA A LONDRES.

Quand il donnait le branle à ses ailes fatales,
Il flairait dans son vol les grandes capitales,
Sur le chemin de l'air il ne s'égarait pas;
C'était là qu'il trouvait des tables bien servies,
Des hospices peuplés et des milliers de vies

A dévorer dans un repas.

Pareil au voyageur à jeun, dont la faim crie,
Qui d'un rapide pas entre à l'hôtellerie,
Saisit les mets offerts et les mange à deux mains,
L'affamé choléra, dans sa longue tournée,
Signalait en tombant sa première journée

Par un amas de corps humains.

Car le monstre est vorace, un long jeûne l'irrite;
Mais puis, rassasié, devenu sybarite,
Après les premiers jours son appétit plus lent

Ne touchait avec choix qu'aux malades d'élite.

Combien il est changé! Le monstre est au régime,
Le géant ne vit plus qu'avec un pain d'azime,
Les nerfs sont détendus sur ses bras étouffans,
Les théâtres railleurs l'ont mis en vaudevilles,
Et quand d'un pied boiteux il entre dans les villes,
Il est sifflé par les enfans.

Oh! sous notre soleil comme tout dégénère!
Le choléra n'est plus qu'un monstre débonnaire,
Il ne ronge aujourd'hui qu'un squelette en dinant!

Nous avons recueilli la nouvelle précoce
Du choléra venu des montagnes d'Ecosse,
Dans Londre épouvanté tombant comme l'éclair.
Lisez les bulletins de sa douce campagne;
On croirait lire ceux du dauphin en Espagne;
Un mort en quatre jours, six malades en dix;
Dans Holyrood, le monstre, allant en Angleterre,
A pris ses nouveaux plans et ses leçons de guerre
Après du héros de Madrid.

Oh! non, c'est qu'il ne faut contre cette endémie,
Nul remède inventé par une académie,
Sur lequel la science ait un mois disserté;
Au lieu des opiats pleins de vertus secrètes,
Il faut, pour écarter le monstre de nos têtes,
L'élixir de la liberté!

REVUE DE LA PRESSE PARISIENNE.

PERSISTANCE DE LA PAIRIE.

L'obstination de la chambre haute à maintenir l'anniversaire pro-
voque de la part des feuilles du mouvement une nouvelle explosion.
Nous ne reproduirons pas ici les extraits de journaux assez analogues à
tout ce qui a été publié durant le débat.

La France nouvelle, qui s'était apparemment chargée d'exprimer à
la pairie les vœux secrets du ministère, faisait hier un appel au sens
profond de la nouvelle chambre, à sa haute intelligence des nécessités
politiques: « Vous avez jugé une première fois, lui disait-on, l'évé-
nement du 21 janvier; vous avez protesté en faveur de l'inviolabilité
royale; la leçon est faite à la France, l'effet moral est produit; main-
tenant exécutez-vous, dites noir après avoir dit blanc; ayez le sens
profond de vous donner un honteux démenti. » La chambre des pairs
a persisté, le ministère avisera.

On lit dans le National: « Nous ne songeons pas à irriter les suscepti-
bilités du Luxembourg contre celles du Palais-Bourbon. Ni les uns ni les
autres ne nous paraissent à la hauteur de la France de juillet. Si donc,
au lieu de se ménager, on se fâche de plus belle, pourquoi voulez-
vous que la pairie se donnât un soufflet de sa main? Une assemblée ne
s'abdique que quand elle voit devant elle un pouvoir fort, honoré,
s'appuyant sur les intérêts et sur les sympathies populaires. Est-elle
assez simple de regarder comme pouvoir les sentences bourgeoises de
M. Dupin, après dix-huit mois d'un gouvernement souffreteux qui a
demandé des pardons à tout le monde, etc. »

Le Journal des Débats représente ces dissidences comme le résultat
inévitabile de la pluralité des pouvoirs; mais qu'en conclure? La
feuille doctrinaire ne veut pas que l'autorité soit une, c'est-à-dire
qu'elle prétend asseoir l'ordre sur une division perpétuelle.

Le Courrier français annonce que si la révolution ne vaut au peuple
français que de pareils affronts, elle est à recommencer. Il fait res-
sortir la différence d'attitudes du ministère raide, cassant, intraitable
vis-à-vis des députés; obsequieux soumis et rampant vis-à-vis des
pairs.

La Tribune demande pourquoi est faite une pairie, si ce n'est pour
mettre obstacle au vœu national, et s'en prend à ceux qui l'ont ressus-
cité après le triomphe populaire.

DE LA BELGIQUE.

La France a beaucoup fait pour la Belgique, dit le Constitutionnel,
d'où il conclut que la Belgique doit beaucoup faire pour la France,
c'est-à-dire écraser le parti-prêtre, ou, en d'autres termes, renverser
toutes ses libertés, puisque les catholiques, formant le plus grand
nombre des citoyens, ne peuvent être déboutés aux élections si la na-
tion n'est privée de toutes ses franchises, et c'est ce que veut le Con-
stitutionnel. Il demande que la prérogative royale soit étendue, et se
met d'avance en demeure d'applaudir à la restauration des Nassau,
qui viendra chasser les jésuites, c'est-à-dire rétablir le règne des lu-
mières.

On lit dans le Temps: « L'adhésion aux 24 articles n'arrive pas, et
le Courier anglais lui-même semble nous préparer à ce fâcheux démenti.
Il se fait dire par un correspondant: il n'y aura pas d'adhésion; il n'y
aura pas de guerre. Le comte Orloff doit proposer de nouvelles bases à
la conférence, tellement préjudiciables aux Belges, que ceux-ci ne
pourront accepter, d'où naîtront de nouveaux retards. Cependant une
contre-révolution orangiste se préparera en Belgique. Qui sait? Elle
sera favorisée par un mouvement armé de la Hollande. Cette contre-
révolution accomplie, la France voudra-t-elle intervenir? Alors les
puissances parleront haut et fort; elles menaceront de la guerre. En
Angleterre, le rétablissement du prince d'Orange est une question po-
pulaire: cette puissance se déclarera contre nous, ou du moins gardera
la neutralité. Envahirons-nous la Belgique? Alors l'Europe s'ébran-
lera; elle nous dira que c'est nous qui avons rompu la paix. Laisse-

rons-nous faire une contre-révolution orangiste? En ce cas, nous au-
rons à nos portes une dynastie rétablie. Que dira M. le président du
conseil à la tribune? »

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 5 mars.
ÉPHÉMÉRIDES FRANÇAISES.
5 MARS.

- 1791. — Décrets qui suppriment la ferme et la régie générales.
- 1798. (15 ventôse an vi.) — (République française.) — (Directoire.) —
Capitulation de la ville de Berne; prise par les Français de 20 pièces
de canon et de 19 drapeaux. — (An vii.) — La députation fran-
çaise à Rastadt informe le directoire que celle de l'empereur d'Alle-
magne a reconnu toute la rive gauche du Rhin pour limite de la
république française.
- 1813. — Le général Cambrone s'empare de la forteresse de Sisteron
(Basses-Alpes). L'empereur Napoléon se présente en personne à une
avant-garde de 800 hommes, qui s'oppose à son passage. « Me voilà;
« s'il est parmi vous un soldat qui veuille tuer son empereur, il le
peut. » Vive l'empereur! fut la réponse de cette troupe électrisée.

Quelques désordres viennent de se manifester à Colmar (Haut-
Rhin). Voici les faits: Le 27 février, vers trois heures après-midi, la
compagnie d'artillerie de la garde nationale s'est emparée de vive
force, et contre la volonté formelle de l'autorité municipale, des ca-
nons de la légion, sous le prétexte d'aller s'exercer hors de la ville,
afin d'être mieux en état de célébrer l'arrivée des Polonais.

Ces artilleurs ayant trainé leurs canons sur la Place d'Armes, le
préfet et les principaux fonctionnaires tentèrent de les faire rentrer à
la caserne; mais ils persistèrent dans leur coupable désobéissance,
passèrent la nuit près de leurs pièces et se rendirent le lendemain au-
devant des Polonais.

Les populations et les deux bataillons de la garde nationale sont
restés étrangers à cet acte de rébellion, qui ne paraît pas devoir exer-
cer d'influence sur la tranquillité de la ville, mais qui pourrait bien
entraîner la réorganisation de la compagnie d'artillerie.

— M. Champollion jeune, membre de l'institut, si connu par ses
travaux sur l'Égypte antique, vient de succomber, à l'âge de 41 ans, à
la suite d'une maladie douloureuse. Il venait de terminer le résumé
de son système sur la langue et les écritures des anciens Égyptiens, et
s'occupait de mettre en ordre les immenses matériaux qu'il avait re-
cueillis dans un voyage entrepris en Égypte sous les auspices du gou-
vernement.

— On avait annoncé hier le départ de M. le duc d'Orléans pour
Toulon. Cependant le prince reste à Paris. Le Moniteur le dit; le voyage
est ajourné.

Des informations ont été prises. L'objet en valait bien la peine. En
voici le résultat:

Il est certain qu'une expédition nouvelle pour l'Afrique a été pro-
jetée; le prince royal devait aller à Alger; sa présence paraissait de-
voir y être utile.

Ce qui a modifié ces desseins, c'est l'état des affaires de l'Europe.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 6 mars.

Emprunt de 12 millions	92 à 91 3/4 A	Emprunt romain.	77 1/2 à 3/4
» de 10 millions	88 3/4 N	Lots.	368
» Rotschild.	74 A	Napolitains.	75 1/4 A
Autriche métalliques	87 A	Guehard	76 1/2 N
Lots de Pologne.	00	Rente perp. Esp ^{le} à Paris	
Anglo-Danois 3 p. 0/0	65 1/4 A	» à Amst.	46 3/4 à 47 P

BOURSE DE PARIS, 5 mars.

Rentes 5 p. c. au compt., jouissance du 22 mars 1830, 98 00 c. — 4 1/2 p. c. jouis-
sance du 22 sept., 00 fr. 00 c. — 4 p. c. 0/0, 00 fr. 00. — Rentes 3 p. c. jouiss. du 22
juin 1830, 67 fr. 30 c. — Act. de la banque, 1625 fr. 00. — Certif. Falconnet, fr. 00 00 c.
— Cortes d'Espagne, 00 fr. 00. — Emp. royal d'Espagne 1830, 75 fr. 7/8. — Rente per-
pétuelle d'Espagne, 53 fr. 00. — Emprunt d'Haïti, fr. 212 50 c. — Emprunt belge, 75 1/2. —
Emprunt romain, 78 5/8.
Fonds publics de Londres, du 3 mars. — Cons., 82 3/4 7/8.
Cours de Vienne du 29 fév. — M^{rs}., 85 4/5; act. de la banque, 1117.

ANNONCES.

1610. Le 19 mars 1832, à une heure après-midi, l'administration
communale de Selayu fera procéder à une vente de haute futaie dans
son bois de Jeune Chénais, chez la veuve Henri-Antoine, à Bonne-
ville.

1586. Vente de bois à Corennes.
Le lundi 12 mars 1832, à dix heures précises du matin, chez M^r
Leclercq, bourgmestre à Corennes, l'administration communale dudit
lieu exposera en vente la coupe d'un bois communal dit Hoya des
Laboureurs, contenant six bonniers.

A CREDIT.

1609. Lundi 19 mars 1832, on vendra dans le bois de Baude, part
des moines, près Marche, une quantité de beaux chênes et
d'une grosseur et d'une grandeur extraordinaires. Ces arbres ne
sont éloignés que de quelques pas de la grande route.

1088. Plusieurs capitaux importants et autres à placer sur hypothé-
ques ou sur billets à promesses d'hypothèques.
S'adresser au notaire Delvigne.